

# Document

## 1er Mai : un procès pour avoir dénoncé des policiers déguisés (04.07)

### **Libération.fr – 03.07**

Jean-Paul a sauté de joie à l'annonce du délibéré. Relaxé, après une audience éclair en correctionnelle au tribunal de grande instance de Paris, mardi. Cet élu syndical, administratif à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), n'avait pourtant rien à se reprocher. A part, peut-être, d'avoir été un peu trop avisé.

**Panoplie.** 1<sup>er</sup> mai 2009. Ambiance fin de cortège, bon enfant et ensoleillé. Il est autour de 19 h 30 quand Jean-Paul, sa femme et une amie quittent le défilé. Quelques pas plus loin, au début du boulevard Richard-Lenoir, ils remarquent un curieux manège : une dizaine d'hommes en civil sort d'un car de CRS. Crânes rasés, foulards, capuches, autocollants CGT ou «Rêve générale» - la panoplie complète du manifestant. La femme de Jean-Paul prend des photos. Escortés discrètement par les CRS, les hommes se dispersent par groupe de deux ou trois et déboulent place de la Bastille. Au même moment, des gendarmes mobiles sont en train de déloger un groupe de jeunes, «*un peu punks*» selon Jean-Paul, assis sur les marches de l'opéra. La tension monte d'un coup. Des slogans éclatent - «*Police partout, justice nulle part*» ; «*Casse-toi pauvre con*» -, des projectiles volent. Ce sont les étranges manifestants, ceux qui s'étaient changés dans un car de CRS, qui invectivent les gendarmes. Les jeunes entrent dans leur jeu. Les CRS s'en mêlent. Jean-Paul comprend : ces manifestants sont, selon ses mots pendant l'audience, des «*policiers déguisés en manifestants*». «*Là, on a compris qu'ils voulaient piéger les jeunes en les chauffant, raconte-t-il. On était purement et simplement devant une provocation policière.*»

Jean-Paul tente d'empêcher l'affrontement, hurle qu'il s'agit d'un coup monté. «*Les faux manifestants ont été déstabilisés. Mais, en même temps, comme on a crié, ils nous ont repérés.*» Selon le quinquagénaire, quelques-uns des «*jeunes punks*» se font embarquer. «*Quand je suis arrivé au métro, j'étais dégoûté, très en colère, se souvient l'élu syndical. De rage, j'ai balancé par terre un gobelet en carton qui était sur la rambarde.*» Quelques secondes plus tard, on le pousse violemment dans la bouche de métro. Puis trois hommes l'attrapent. «*Tu bouges pas, sinon on te fait très mal.*» Ce sont des policiers. Ils l'accusent d'avoir jeté une canette de bière à la tête d'un de leurs collègues. Ils lui passent les menottes et l'embarquent dans un fourgon, direction le commissariat du XII<sup>e</sup>. Ils prennent sa carte d'identité, essaient de lui faire signer une déposition préremplie. Il refuse. Demande qu'on lui desserre les menottes. Ils répondent qu'ils ont perdu la clé. Ils démontent son téléphone portable, espérant y trouver des photos de l'incident. Mais c'est sa femme qui les a prises. Il n'est relâché que vingt-quatre heures plus tard, après cinq fouilles au corps, une garde à vue et un placement au dépôt - «*une humiliation totale*». Le chef d'accusation ? «*Violence sur personne dépositaire de l'autorité publique dans l'exercice de ses fonctions, en l'espèce un fonctionnaire de police non identifié.*» Déféré au parquet, il est placé sous contrôle judiciaire, avec interdiction de se rendre dans une manifestation publique. «*C'était une procédure totalement disproportionnée par rapport à l'infraction, c'est-à-dire un jet de canette sans victime ! s'est indignée Dominique Noguères, l'avocate de Jean-Paul, pendant sa plaidoirie. C'est à la limite du bon sens.*»

«**Pertes et profits**». Jean-Paul a eu quinze jours d'arrêt de travail. Son médecin l'a mis sous traitement. «*C'est toujours pertes et profits dans ce genre d'histoires, se désole l'avocate. Tout le monde se fout de ce que vous avez vécu : fouilles, gardes à vue, dépôt. Il n'y a pas vraiment de procédure d'indemnisation.*» Et les faux manifestants-vrais flics ? Selon la préfecture de police de Paris, il s'agirait de policiers de la Direction de l'ordre public, en charge de l'encadrement et du service d'ordre sur toutes les manifestations, festives ou revendicatives. La préfecture de police ne nie pas l'existence de ces policiers en civil aux abords des manifestations. En revanche, elle «*conteste formellement la thèse selon laquelle il y aurait eu provocation*».